

SODIFRANCE

Société anonyme au capital de 5 000 000 €.

Siège social : Parc d'activités "La Bretèche"

35760 Saint-Grégoire

383 139 102 RCS Rennes

Comptes annuels consolidés

Etat de la situation financière consolidée actif au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	Notes	MONTANTS NETS 31.12.2009 (en K€)	MONTANTS NETS 31.12.2008 (en K€)	MONTANTS NETS 31.12.2007 (en K€)
Capital souscrit non appelé				
ECARTS D'ACQUISITION	5.1	16 859	16 769	16 729
Logiciels		1 150	1 230	1 358
Immobilisations incorporelles	5.2	1 150	1 230	1 358
Terrains			0	0
Constructions			0	0
Installations techniques, matériels		132	64	92
Autres immobilisations corporelles		712	665	457
Immobilisations en-cours			0	0
Immobilisations corporelles	5.2	843	728	549
Actifs financiers non courants	5.3	246	546	548
Actifs d'impôts différés	5.5	1 066	934	1 234
ACTIFS NON COURANTS		20 166	20 208	20 419
Stocks Matières Premières		0	0	0
Stocks de marchandises	5.4	29	20	42
Clients et comptes rattachés	5.4	18 163	19 487	15 676
Autres créances et comptes de régularisation	5.4	5 571	4 912	5 609
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5.4	6 009	3 604	4 393
ACTIFS COURANTS		29 771	28 023	25 721
TOTAL ACTIF		49 937	48 231	46 139

Etat de la situation financière consolidée passif au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	Notes	MONTANTS NETS 31.12.2009 (en K€)	MONTANTS NETS 31.12.2008 (en K€)	MONTANTS NETS 31.12.2007 (en K€)
Capital	5.6	5 000	5 000	5 000
Primes		9 830	9 830	9 830
Réserves consolidées		-547	-2 717	-4 419
Autres				0
Résultat de l'exercice		1 119	1 598	2 017
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	5.6	15 402	13 711	12 428
ECART DE CONVERSION		-2		
Résultat des minoritaires		22	0	0
Réserves des minoritaires		0	0	0
INTERETS MINORITAIRES	5.6	22	0	0
CAPITAUX PROPRES TOTAUX		15 422	13 712	12 428
Emprunts portant intérêt	5.7	5 185	6 596	7 809
Provisions	5.9	906	1 180	741
Subventions		60	195	394
Passifs d'impôts différés		0	0	0
Engagements de retraite		337	0	0
PASSIFS NON COURANTS		6 488	7 970	8 944
Fournisseurs		3 709	4 370	3 759
Emprunts court terme	5.7	1 662	2 401	2 048
Autres dettes et comptes de régularisation	5.10	22 655	19 778	18 961
PASSIFS COURANTS		28 026	26 549	24 768
TOTAL PASSIF		49 937	48 231	46 139

Etat du Résultat net consolidé au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	Notes	MONTANTS NETS 31.12.2009 (en K€)	MONTANTS NETS 31.12.2008 (en K€)	MONTANTS NETS 31.12.2007 (en K€)
Ventes de marchandises		1 024	1 225	1 620
- France		1 024	1 225	1 620
- Etranger				
Ventes de services		62 056	66 446	55 332
- France		59 976	61 981	51 322
- Etranger		2 080	4 465	4 010
CHIFFRE D'AFFAIRES	6.1	63 080	67 670	56 952
Autres produits de l'activité		144	297	145
Achats consommés		-1 021	-1 015	-1 451
Charges de personnel		-44 212	-46 199	-36 662
Autres charges externes		-12 878	-13 987	-11 964
Impôts et taxes		-2 197	-2 257	-1 875
Dotations aux amortissements	6.2	-1 239	-1 171	-1 293
Dotations / reprises aux provisions		-164	-528	0
Autres produits et charges d'exploitation	6.4	1 089	731	-348
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		2 601	3 541	3 504
Autres produits opérationnels		818	451	524
Autres charges opérationnelles		-1 743	-1 459	-880
RESULTAT OPERATIONNEL		1 676	2 533	3 148
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		22	17	63
Coût de l'endettement financier brut		-509	-649	-426
<i>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</i>	6.5	-487	-632	-363
Autres produits et charges financiers				
RESULTAT FINANCIER		-487	-632	-363
Charge d'impôts	6.6	-47	-303	-768
RESULTAT NET CONSOLIDE		1 141	1 598	2 017
Résultat net attribuable aux actionnaires de SODIFRANCE		1 119	1 598	2 017
Résultat net attribuable aux minoritaires		22	0	0
RESULTAT PAR ACTION en Euro	6.7	0.35	0.54	0.66

Etat du résultat global consolidé au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)

	MONTANTS NETS 31.12.2009 (en K€)	MONTANTS NETS 31.12.2008 (en K€)	MONTANTS NETS 31.12.2007 (en K€)
RESULTAT NET CONSOLIDE	1 141	1 598	2 017
Autres éléments du résultat global			
Couverture de flux de trésorerie	-530		
Couverture d'investissement net			
Ecart de conversion	-3		
Impôt sur les autres éléments du résultat global	176		
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	784	1 598	2 017
Résultat global attribuable aux actionnaires de SODIFRANCE	762	1 598	2 017
Résultat global attribuable aux minoritaires	22		

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves liées au capital	Réserve de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total attribuable aux actionnaires de SODIFRANCE	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
31.12.2007	5 000	9 830			-4 419	2 017	12 428		12 428
Affectation du résultat					2 017	-2 017	0		0
Total transactions avec les actionnaires de SODIFRANCE	5 000	9 830	0	0	-2 402	0	12 428	0	12 428
Résultat de l'exercice						1 598	1 598		1 598
Titres d'autocontrôle						-314	-314		-314
31.12.2008	5 000	9 830	0	0	-2 402	1 284	13 712	0	13 712
Affectation du résultat					1 598	-1 598	0		0
Total transactions avec les actionnaires de SODIFRANCE	5 000	9 830	0	0	-804	-314	13 712	0	13 712
Résultat de l'exercice						1 119	1 119	22	1 141
Titres d'autocontrôle						927	927		927
<u>Autres éléments du résultat global</u>									
Couverture de flux de trésorerie				-531			-531		-531
Impôt sur les autres éléments du résultat global				176			176		176
Ecart de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger			-2				-2	0	-2
31.12.2009	5 000	9 830	-2	-354	-804	1 731	15 401	22	15 422

Etat des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	1 141	1 598	2 017
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	1 303	1 610	900
Autres produits et charges calculés	28	0	0
Plus et moins values de cessions	49	28	7
Coût de l'endettement financier net	487	632	393
Charge / produit d'impôt	47	303	768
<i>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</i>	3 056	4 171	4 085
Impôts versés	-3	-3	-108
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 873	-1 663	-1 771
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES	5 925	2 505	2 206
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 416	-1 290	-1 022
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	0	2
Encaissements / Décaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	300	2	-5
Incidence des variations de périmètre		0	-8 784
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1 115	-1 288	-9 809
Rachat et revente d'actions propres	927	-314	-150
Encaissements liés à de nouveaux emprunts (1)	202	989	9 082
Remboursements d'emprunts	-3 059	-2 084	-694
Intérêts financiers nets versés	-487	-632	-393
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	-2 417	-2 042	7 846
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 393	-825	242
Trésorerie d'ouverture	3 452	4 277	4 035
Trésorerie de clôture	5 844	3 452	4 277
Variation des écarts de conversion	2	0	0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 393	-825	242

(1) L'avance de trésorerie consentie par BT (voir page 13 de l'annexe) a été traitée en diminution du B.F.R. lié à l'activité.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.....	11
1 INFORMATIONS GENERALES	11
2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	11
2.1 Evénements significatifs de l'exercice.....	11
2.2 Evénements postérieurs à la clôture.....	13
3 PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES DE CONSOLIDATION.....	14
3.1 Référentiel comptable appliqué et présentation des états financiers	14
3.2 Date de clôture.....	16
3.3 Base de préparation des états financiers consolidés	16
3.4 Estimations et hypothèses	16
3.5 Périmètre et méthodes de consolidation	17
3.6 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés.....	17
3.7 Amortissements dérogatoires.....	18
3.8 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1).....	18
3.9 Ecart d'acquisition (IFRS 3 -IAS 36)	18
3.10 Immobilisations Incorporelles (IAS 38).....	18
3.11 Immobilisations Corporelles (IAS 16).....	19
3.12 Locations financières (IAS 17)	19
3.13 Autres actifs non courants (IAS 1).....	20
3.14 Suivi de la valeur des actifs non courants (IAS 36)	20
3.15 Impôts différés (IAS 12)	21
3.16 Stocks (IAS 2).....	22
3.17 Créances clients et autres créances	22
3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7).....	23
3.19 Capital.....	23
3.20 Titres d'autocontrôle (IAS 32)	24

3.21	Emprunts et dettes financières (non courants et courants).....	24
3.22	Instruments financiers dérivés (IAS 39).....	24
3.23	Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37).....	24
3.24	Avantages donnés au personnel (IAS 19).....	24
3.25	Passifs courants et non courants.....	25
3.26	Chiffre d'affaires	26
3.27	Secteurs opérationnels (IFRS 8).....	26
3.28	Résultat opérationnel courant.....	26
3.29	Cout de l'endettement financier.....	27
3.30	Participation et intéressement	27
3.31	Subventions et aides de l'Etat (IAS 20).....	27
3.32	Impôt sur le résultat (IAS 12).....	27
3.33	Intérêts minoritaires (IAS 27).....	28
3.34	Résultat par action (IAS 33).....	28
4.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	29
4.1	Entreprises intégrées globalement (en k€).....	29
4.2	Evolution du périmètre de consolidation.....	29
4.3	Impact des variations de périmètres :.....	29
4.4	Exclusions du périmètre de consolidation	30
5.	NOTES SUR LE BILAN.....	31
5.1	Ecarts d'acquisition	31
5.2	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	32
5.3	Actifs financiers non courants.....	33
5.4	Détail des actifs courants	34
5.5	Actifs d'Impôts différés.....	34
5.6	Capitaux propres	35
5.7	Emprunts et dettes financières	36

5.8	Exposition aux risques de marché	37
5.9	Provisions risques et charges	38
5.10	Détail des autres dettes opérationnelles	38
6.	NOTES SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	39
6.1	Chiffre d'affaires	39
6.2	Dotations / Reprises amortissements	39
6.3	Dotations / Reprises provisions risques et charges	39
6.4	Autres produits et charges d'exploitation	39
6.5	Coût de l'endettement financier net	40
6.6	Impôts sur les bénéfices.....	40
6.7	Résultat net par action.....	41
7.	AUTRES INFORMATIONS.....	42
7.1	Rémunération des mandataires et jetons de présence	42
7.2	Effectifs.....	42
7.3	Stocks options	42
7.4	Etat des sûretés réelles et autres engagements donnés	43
7.5	Honoraires des commissaires aux comptes	43
7.6	Passifs éventuels	43
7.7	Transactions avec les parties liées	44

Annexe aux comptes consolidés

1 Informations générales

Le métier du groupe SODIFRANCE est celui de services et d'ingénierie informatiques – SSII – avec un positionnement sur :

- Des offres complètes de services informatiques, de la mise en place des infrastructures au développement d'applications et la tierce maintenance,
- Des offres de solutions spécialisées pour automatiser le développement et l'évolution des systèmes d'information.

SODIFRANCE est une société domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

En date du 10 mars 2010, le Directoire a arrêté les comptes consolidés du Groupe SODIFRANCE (ci-après dénommée la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2 Evènements significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

2.1 Evènements significatifs de l'exercice

Crédit Impôt recherche

Le Groupe sur l'exercice 2009 a bénéficié d'un Crédit Impôt Recherche de 1 349 k€. Le calcul Crédit d'impôt Recherche a été effectué en partenariat avec une société spécialisée. Le produit de ce Crédit d'impôt pour sa partie liée à des dépenses immobilisées en recherche et développement a été étalé en résultat sur 3 ans.

Constitution de HP2M, holding de SODIFRANCE – Projet d'Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE

Les actionnaires historiques de SODIFRANCE, à savoir le Concert Mazin et Monsieur Lennon, ont annoncé la réalisation, le 16 janvier 2009, des opérations d'apport, au prix de 4€ par action, de l'ensemble des actions SODIFRANCE qu'ils détenaient au profit de HP2M, société détenue conjointement par le Concert Mazin, Monsieur Lennon, UEO, Sodero Gestion, Grand Sud Ouest Capital et Synergie Finance. A l'issue de ces opérations, HP2M détient 36% du capital et 35,98% des droits de vote théoriques de SODIFRANCE.

Conformément à la réglementation applicable, HP2M a déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers un projet d'offre publique d'achat visant la totalité des actions SODIFRANCE non encore détenues par HP2M, au prix de 4 euros par action.

Le Conseil de Surveillance de SODIFRANCE s'est réuni le 19 janvier 2009, afin de rendre son avis motivé sur le projet d'offre publique d'achat, après avoir examiné le rapport du cabinet ARC, expert indépendant missionné dans le cadre de cette offre publique d'achat. Le Conseil de Surveillance a recommandé aux actionnaires de SODIFRANCE d'apporter leurs actions à l'offre publique d'achat de HP2M.

Le Conseil de Surveillance a autorisé, conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce l'apport à l'Offre Publique d'Achat de la totalité des titres détenus en autocontrôle.

Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE du 6 février 2009 au 12 mars 2009

Le 3 février 2009, SODIFRANCE et HP2M ont obtenu le Visa de l'Autorité des Marchés Financiers portant sur l'Offre Publique d'Achat des actions SODIFRANCE par la société HP2M au prix de 4 Euros par action.

La note d'information publiée par HP2M et la note en réponse de SODIFRANCE ont reçu respectivement les visas n° 09-023 et n° 09-024 de l'Autorité des Marchés Financiers, en date du 3 février 2009.

Le 12 février 2009, HP2M a annoncé avoir franchi le seuil de détention des 2/3 du capital social de SODIFRANCE.

L'Autorité des Marchés Financiers a fait connaître le détail du résultat de l'Offre Publique d'Achat de HP2M à savoir :

- 430 085 actions SODIFRANCE ont été apportées à l'Offre,
- 1 223 237 actions SODIFRANCE ont été achetées sur le marché au prix unitaire de 4 €.

A l'issue de la période initiale de l'Offre publique d'achat, close le 12 mars 2009, la société HP2M détenait 87,55% du capital de SODIFRANCE et 87,35% des droits de vote.

Réouverture de l'Offre Publique d'Achat sur les titres SODIFRANCE du 8 avril au 30 avril 2009

Cette offre amicale de HP2M visant les 399 458 actions SODIFRANCE non encore détenus a été ré-ouverte au prix de 4 € conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des Marchés Financiers qu'à la date du 6 mai 2009, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à la

SODIFRANCE

Comptes consolidés 31 décembre 2009

réouverture de l'offre d'achat elle a reçu en dépôt 95 506 actions. Par ailleurs, HP2M a acquis sur le marché du 1er avril au 4 mai, 39 962 actions SODIFRANCE au prix de 4€ par action.

Au 7 mai 2009 HP2M détient 2 943 436 actions SODIFRANCE franchissant ainsi le seuil des 90% de détention du capital et des droits de vote de SODIFRANCE.

Du 15 mai au 6 août 2009, HP2M a fait l'acquisition de 8 392 actions SODIFRANCE.

A la date de clôture de l'exercice 2009, HP2M détient donc 2 951 828 actions SODIFRANCE soit 92,03% du capital et 91,83% des droits de vote.

Intégration de nouvelle activité :

Le 15 octobre 2009, le groupe SODIFRANCE a repris les activités TSI (Transformations des Systèmes d'Information) et TMA (Tierce Maintenance Applicative) grands comptes, anciennement exploitées par la société BT Global Services spécialisée dans la migration de données des systèmes d'information, ceci au sein de la filiale CONSYL. CONSYL a changé de dénomination sociale pour devenir DATALLIANCE (AGE du 25.09.2009).

Cette opération a entraîné la constatation de reprise à la valeur comptable d'immobilisations incorporelles (logiciels) et corporelles (petits matériels) pour un montant global de 94 k€.

Une avance de 660 K€ visant à financer le BFR consentie par le cédant jusqu'au 31 mars 2010, est inscrite en autres dettes au 31 décembre 2009.

Fusion SIREVE/SIREVE INGENIERIE

La société SIREVE associée unique de la société SIREVE INGENIERIE a décidé le 22 décembre 2009 de procéder à une fusion absorption de sa filiale sous le régime des fusions simplifiées. Cette opération n'a aucune incidence sur les comptes consolidés au 31.12.2009.

2.2 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun élément postérieur à la clôture.

3 Principes comptables et règles de consolidation

3.1 Référentiel comptable appliqué et présentation des états financiers

En application du règlement européen CE N°1606/2002, adopté le 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe SODIFRANCE sont établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable IAS/IFRS tel qu'approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice 2008, à l'exception des normes et interprétations suivantes qui ont été appliquées à partir du 1er janvier 2009.

Les normes et amendements à des normes existantes, et les interprétations émises par l'IFRIC, tels que listés ci-après, qui ont été adoptés par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, sont les suivants :

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers ». Cette norme introduit un certain nombre de changements dans le format et dans la dénomination des états financiers ainsi que dans les informations à fournir. Le Groupe présente désormais un Etat du résultat global commençant par le résultat net et détaillant les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

IFRS 8 « Secteurs opérationnels. Cette norme requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe, et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau et de second niveau. Les modifications induites par cette norme sont présentées par le Groupe en note 3.27.

Amendements à IAS 23 « Coûts d'emprunt »

Amendement IFRS 2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations »

Amendement IAS 32 et IAS 1 « Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation »

Amendement IFRS 1 et IAS 27 « Coût d'une participation dans une filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée dans les états financiers individuels ».

Amendements à IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir »

Amendements à IFRIC 9 et IAS 39 « Dérivés incorporés »

Premier projet annuel d'amélioration des IFRS (mai 2008)

IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupe »

IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »

IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum »

Les nouveaux amendements et interprétations sont sans incidence sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) :

IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises (Phase 2) » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » applicables aux exercices ouverts postérieurement au 1er juillet 2009;

IAS 24 Révisée « Transactions entre parties liées » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 ;

IFRS 9 « Instruments financiers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 ;

Deuxième projet annuel d'amélioration des IFRS (avril 2009) applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 ;

IFRS 1 révisée « Première adoption des IFRS » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;

IFRIC 12 « Concessions de services », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 29 mars 2009 ;

IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 ;

IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;

IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires » applicable aux exercices ouverts à compter au 1er juillet 2009;

IFRIC 18 « Transfert d'actifs en provenance des clients » applicable aux exercices ouverts à compter au 1er juillet 2009;

IFRIC 19 « Extension de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010 ;

Amendement IAS 39 « Eléments couverts éligibles » d'application obligatoire le 1er juillet 2009 ;

Amendement à IFRIC 14 « Remboursement anticipé des exigences de financement minimum » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 ;

Amendements à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er février 2010 ;

Amendements à IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions » d'application obligatoire le 1er janvier 2010 ;

3.2 Date de clôture

Les comptes des sociétés du périmètre couvrent tous une période de 12 mois sur l'exercice 2009.

Rappel concernant les exercices précédents :

ONEXT CONTENT SYSTEM SAS acquise le 13 avril 2007 a été intégrée en consolidation sur la période du 01/04/2007 au 31/12/2007, et sur 12 mois en 2008.

API GROUP SAS et APPRENTISSAGE INFORMATIQUE PROFESSIONNEL SARL, acquises le 12 juillet 2007 ont été intégrées en consolidation sur la période du 01/07/2007 au 31/12/2007, et sur 12 mois en 2008.

3.3 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » révisée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2009. Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et des passifs issus de regroupement d'entreprises qui sont enregistrés à leur juste valeur.

3.4 Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- la valorisation des écarts d'acquisition,
- la valorisation des engagements de retraite
- les impôts différés.

3.5 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe n'exerce au 31 décembre 2009, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint ni aucune influence notable.

Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du groupe qui sont consolidées sont répertoriées dans la note 4.1.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Le groupe SODIFRANCE ne contrôle directement ou indirectement aucune entité ad'hoc.

3.6 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.7 Amortissements dérogatoires

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. A ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

3.8 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

3.9 Ecart d'acquisition (IFRS 3 -IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuel.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

3.10 Immobilisations Incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Frais de développement..... 3 ans
- Logiciels..... 1 – 8 ans

Le groupe porte à l'actif les frais de développement de logiciels créés pour un usage interne ou commercial qui respectent les critères IAS en immobilisations incorporelles dans les comptes sociaux. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires, ...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet).

Sur l'exercice, 775 k€ ont été portées en immobilisations incorporelles. Les frais de développement représentent un total net à l'actif de 921 k€.

3.11 Immobilisations Corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement.

L'approche par composant n'a pas été utilisée eu égard à la nature des actifs immobilisés.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durée	Mode
Aménagements des locaux	10 ans	Linéaire
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	Linéaire

3.12 Locations financières (IAS 17)

Les équipements acquis en crédit bail ou financés en location financière sont immobilisés et amortis selon les règles du Groupe, si leur valeur d'acquisition de l'immobilisation ou du groupe d'immobilisations de même nature est supérieure à 30 k€. Chaque redevance est partagée en remboursement de dette financière et une charge financière, ceci sur la base d'un taux d'intérêt constant. La charge financière est comptabilisée au compte de résultat pendant la durée du contrat.

Les immobilisations incorporelles financées par crédit bail ou location financière inscrites à l'actif du bilan et amorties sur les durées en vigueur au sein du Groupe représentent 775 k€ brut et sont amorties pour 692 k€.

Aucune construction ni aucun aménagement de construction ne fait l'objet d'un contrat de location financière.

Les autres immobilisations corporelles financées par crédit bail ou location financière inscrites à l'actif du bilan et amorties sur les durées en vigueur au sein du Groupe, représentent un montant brut de 605 k€ et sont amorties pour 445 k€.

La dette correspondant au principal à rembourser figure au passif du bilan.

Les loyers restant à courir représentent un total de 146 k€ aux échéances suivantes :

- Moins d'un an : 78 k€
- Un à cinq ans : 68 k€.

3.13 Autres actifs non courants (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

3.14 Suivi de la valeur des actifs non courants (IAS 36)

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Les UGT sont des unités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Au sein du Groupe, elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du groupe, SODIFRANCE utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Compte tenu des interactions fortes entre les différents métiers du groupe, le Groupe constitue la seule Unité Génératrice de Trésorerie identifiable à laquelle peuvent être affectés les écarts d'acquisition.

Les tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture annuelle ou dès l'apparition d'indice de perte de valeur pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

3.15 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Le taux d'impôt retenu au 31 décembre 2009 est de 33.33%, sans variation par rapport à l'exercice précédent.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif.

La convention d'intégration fiscale conclue entre SODIFRANCE SA, SODIFRANCE ISIS SAS, SOFT-MAINT SAS, MIA SOFTWARE SAS, API GROUP SAS, APPRENTISSAGE PROFESSIONNEL INFORMATIQUE SARL, ONEXT CONTENT SYSTEM SAS et DATALLIANCE SA prévoit que l'économie d'impôt résultant, pour le groupe intégré, des déficits des filiales est comptabilisée comme une simple économie de trésorerie dans un compte au crédit. Ce compte de dette est cumulé avec l'ensemble de l'impôt différé actif.

L'économie d'impôt sur les sociétés, constatée dans les comptes sociaux de la société mère intégrante en compte de dettes, représente en fait l'économie d'impôt sur les sociétés générée compte tenu des bénéfices de certaines filiales qui ont pu être imputés sur les déficits d'autres filiales.

L'économie d'impôt sur les sociétés, calculée sur le solde des déficits reportables du Groupe intégré qui n'auraient pas pu être imputés sur des bénéfices malgré le mécanisme de l'intégration fiscale, est comptabilisée en consolidation par la société mère en Impôts différés actifs.

Depuis le 31/12/2007, cet impôt différé actif présente un solde diminué du compte de dettes diverses, représentant l'économie d'impôt constatée chez la société mère du fait de l'intégration.

Cette économie de trésorerie représente :

- au 31 décembre 2007 : 1 097 k€
- au 31 décembre 2008 : 1 427 k€
- au 31 décembre 2009 : 1 486 k€

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

3.16 Stocks (IAS 2)

Les stocks sont essentiellement constitués de petits matériels informatiques. La valorisation des stocks de marchandises se fait selon le principe des coûts historiques en retenant la méthode du FIFO. Si la valeur totale calculée est supérieure à celle de la valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

3.17 Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur puis ultérieurement évaluées à leur coût sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

Les créances clients cédées dans le cadre du contrat d'affacturage représentent un montant total de 2 984 k€ au 31.12.2009 contre 4 027 k€ au 31.12.2008.

Ces créances cédées étaient comptabilisées à l'actif en déduction du poste clients au 31.12.2007. A compter du 01.01.2008, le Groupe SODIFRANCE ayant changé de contrat d'affacturage, les créances cédées ne sont plus déduites du poste clients, mais positionnées en dettes financières après déduction des réserves de financement et retenues de garantie. En effet, il est estimé que le

nouveau contrat ne transfère pas le risque de non recouvrement des créances sur la société d'affacturage. Ces créances et dettes ne sont donc pas susceptibles d'être déconsolidées.

Rappel concernant les exercices précédents :

A traitement équivalent sur 2007, les modifications des postes du bilan sont les suivantes :

	2007 avant retraitement	Retraitement	2007 après retraitement
Clients	15 676	3 990	19 666
Autres créances	5 609	-1 965	3 644
Autres emprunts	2048	2025	4 073

Au 31.12.2009 la position vis-à-vis du factor est débitrice pour 3 936 K€ alors qu'au 31.12.2008, les créances clients cédées dans le cadre du contrat d'affacturage représentaient un total de financement à court terme, déduction faite des retenues de garantie et autres réserves de 485 k€.

Aucun effet ne faisait l'objet d'escompte au 31.12.2009.

3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires et placements immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Les placements financiers (valeurs mobilières) sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

3.19 Capital

Les charges externes directement liées à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisées en moins de la prime d'émission, nettes de taxes.

3.20 Titres d'autocontrôle (IAS 32)

En application de la norme IAS 32, les titres détenus en autocontrôle ont été comptabilisés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ces titres représentaient au 31 décembre 2008, un total de 1 320 k€ brut et avaient fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 394 k€. Ils ont été cédés le 16.02.2009.

Le résultat de cession de ces titres a été imputé en diminution des autres réserves dans les capitaux propres et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

3.21 Emprunts et dettes financières (non courants et courants)

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti..

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

3.22 Instruments financiers dérivés (IAS 39)

Le Groupe a négocié un contrat d'échange de conditions d'intérêts (collar) sur l'emprunt principal, dont le taux d'intérêt est indexé sur l'euribor 12 mois.

La juste valeur de cet instrument dérivé est appréciée en fonction d'une valorisation annuelle réalisée par l'organisme prêteur, calculée à partir des anticipations sur l'évolution future des marchés.

Cet instrument dérivé a été désigné comme instrument de couverture dans la cadre d'une relation de couverture des flux futurs de trésorerie.

La variation de juste valeur de cet instrument de couverture qui constitue une couverture efficace est comptabilisée en capitaux propres, et la part inefficace est comptabilisée en résultat.

3.23 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

3.24 Avantages donnés au personnel (IAS 19)

Le montant de l'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière est calculé sur la base de la méthode des unités de crédit projetées définie par IAS 19 et tient compte des paramètres suivants :

- départ en retraite : 65 ans ;
- modalité de départ en retraite : Départ volontaire
- Convention collective : Bureaux d'études techniques (SYNTEC)
- table de mortalité prescrite par le code des assurances : TH TF 00-02
- taux annuel de capitalisation inflation comprise : 4 % ;
- taux de rendement financier : 4% ;
- taux d'évolution des salaires inflation comprise : 2.5 % ;
- inflation : 2.5 % ;
- taux de charges sociales : 45 % ;
- frais sur cotisation : 2% ;
- application d'un taux de turn-over dégressif en fonction de l'âge.

L'estimation de l'engagement total a été réalisée sur la base d'une étude commandée à un actuair.

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance pour prendre en charge une partie des engagements en faveur des salariés.

Le montant du Fonds de Garantie CNP s'établit à 442 K€ au 31.12.2009.

En complément de l'actif de couverture, une provision de 337 K€ a été constituée portant ainsi le montant de l'engagement d'indemnité de départ en retraite à 779 K€.

3.25 Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants.

Les passifs non courants comprennent notamment :

- les provisions non courantes correspondant aux provisions qui ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation.

3.26 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe. Les dépenses de services après vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires sur prestations au forfait est constaté au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode à l'avancement.

Les prestations de maintenance de logiciel facturées en avance sont comptabilisées prorata temporis en chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires correspondant à la période de prestation qui s'étend au-delà de la période de clôture est comptabilisé en produits constatés d'avance.

3.27 Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Les travaux d'analyse de l'information à fournir dans le cadre de l'application de la nouvelle norme IFRS 8 « segments opérationnels » à compter du 1^{er} janvier 2009 a conduit à définir au sein du Groupe l'existence d'un seul segment opérationnel « Services et ingénierie informatique ». Dans le cadre de cette analyse le Groupe a considéré que le segment vente d'« Editions de logiciels », de par son faible poids (< 1,6% du C.A total et <1% du résultat opérationnel courant) était intégré dans le segment opérationnel « Services et ingénierie informatiques ».

3.28 Résultat opérationnel courant

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;

- des éléments de produits et charges financiers ;
- de l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

3.29 Cout de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- les charges d'intérêts sur opérations de financement.

3.30 Participation et intéressement

En application des préconisations en matière de présentation des comptes consolidés, la participation des salariés est intégrée dans le poste « charges de personnel » du compte de résultat. Compte tenu des résultats sur l'exercice, la participation comptabilisée au 31 décembre 2009 pour le Groupe est égale à 0 k€.

3.31 Subventions et aides de l'Etat (IAS 20)

Le crédit d'impôt recherche entre dans le champ d'application de la norme IAS 20 portant sur la comptabilisation des subventions publiques.

Dans ce cadre, le Groupe scinde le produit de crédit d'impôt recherche comme suit :

- la fraction relative aux frais de développement immobilisés est comptabilisée en produits constatés d'avance et reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement;
- la fraction relative aux dépenses de recherche non immobilisées est comptabilisée immédiatement au compte de résultat.

3.32 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 6.6.

3.33 Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

3.34 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net consolidé par action est calculé en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action dilué est calculé en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice non ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Le calcul du résultat net consolidé par action ne tient pas compte des options de souscription existantes au 31 décembre 2009, soit 32 500 compte tenu des prix de souscription par rapport au cours de l'action. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est de 3 207 426.

4. Périmètre de consolidation

SODIFRANCE SA est la société mère consolidante.

Les comptes annuels des sociétés dans lesquelles la SA SODIFRANCE exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement.

4.1 Entreprises intégrées globalement (en k€)

Données sociales :

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	Pays	N° SIREN	Fraction de capital détenu	Total actif	Dettes	Chiffre d'affaires	Résultat
SODIFRANCE	ST GREGOIRE (35)	France	383.139.102	Mère	34 356	17 931	6 376	-4 418
SOFT-MAINT	NANTES (44)	France	384.124.582	100%	13 573	9 291	14 529	435
SODIFRANCE ISIS	ST GREGOIRE (35)	France	420.458.382	100%	31 036	12 735	40 706	161
SIREVE	ST GREGOIRE (35)	France	332.677.798	100%	697	163	0	-68
SOFTMAINT BX	BRUXELLES	Belgique	472.270.729	100%	386	447	2 225	-187
MIA SOFTWARE	PARIS	France	479.228.694	100%	1 526	532	1 158	154
API GROUP	PARIS	France	414.434.290	100%	7 318	4 796	15 719	121
APP. PROFESS. INFO.	PARIS	France	414.740.233	100%	167	45	146	50
ONEXT CONTET SYS.	NANTES (44)	France	451.165.542	100%	808	544	1 196	8
DATALLIANCE	NANTES (44)	France	385.176.607	100%	3 439	2 904	762	40
SOFT-MAINT TUNISIE	ARIANA	Tunisie		90%	421	192	547	228

4.2 Evolution du périmètre de consolidation

La société SOFT-MAINT TUNISIE, créée en novembre 2008 et qui n'avait pas été consolidée en 2008, compte tenu de l'impact négligeable que son intégration au périmètre aurait eu sur les comptes du Groupe, entre dans le périmètre de consolidation pour cet exercice.

4.3 Impact des variations de périmètres :

Rappel concernant les exercices précédents :

Dans le but de disposer d'une information comparative homogène, le tableau suivant détaille les impacts des variations de périmètres des sociétés ayant intégré le Groupe au cours de l'exercice 2007 :

29

SODIFRANCE

Comptes consolidés 31 décembre 2009

	Chiffre d'affaires	Résultat net
Données consolidées	56 952	2 017
Données contributives à la consolidation 2007 :		
- API GROUP	8 947	647
- APPRENTISSAGE PROF. INFO.	0	8
- ONEXT CONTENT SYSTEM	659	-14
Données sur 12 mois (01/01 au 31/12/2007) des sociétés entrantes (hors groupe) :		
- API GROUP	17 085	53
- APPRENTISSAGE PROF. INFO.	0	54
- ONEXT CONTENT SYSTEM sur 14 mois (01/11/06 au 31/12/07)	843	-8
Données consolidées avec intégration des sociétés entrantes sur 12 mois (01/01 31/12/2007)	65 274	1 475

4.4 Exclusions du périmètre de consolidation

SCI SIRIMMO - Cette filiale détenue à 100 % par SODIFRANCE ISIS a été acquise en juillet 1999. Il s'agit d'un élément peu significatif, cette société n'a donc pas été consolidée. Les autres titres correspondent à des sociétés sans activité et ne présentent donc pas un caractère significatif.

5. Notes sur le bilan

5.1 Ecart d'acquisition

Les valeurs au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

En K€	Brut	Amortissement	Valeur Nette
SARL SIREVE	957	431	526
SAS SOFT-MAINT	81	81	0
SAS SOFT-MAINT (QUALITEC)	1 554	678	876
SAS SOFT-MAINT (IMAGINE)	2 824	961	1 863
SAS SOFT-MAINT (TRANSFORM)	721	210	511
SAS SODIFRANCE ISIS	2 881	2 278	603
SAS SODIFRANCE ISIS (INSTITUT)	59	11	48
SAS SODIFRANCE ISL	183	93	90
SA CONSYL	1 863	684	1 179
SAS API GROUP	10 797	0	10 797
SAS ONEXT CONTENT SYSTEM	364	0	364
TOTAL	22 286	5 427	16 859

Un test de dépréciation de la valeur des immobilisations est effectué en cas d'évènements ou de circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

S'agissant des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles non amortissables, le test de dépréciation est réalisé chaque année.

Compte tenu des interactions fortes entre les différents métiers du Groupe, et donc de l'impossibilité d'affecter les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie, la valeur d'utilité a été calculée sur l'ensemble des sociétés du Groupe. Le Groupe dans son ensemble constitue la seule Unité Génératrice de Trésorerie identifiable à laquelle peuvent être affectés les écarts d'acquisition.

Les principales modalités de calcul du test de dépréciation sont les suivantes :

- Plans à moyen terme élaborés par la Direction sur un horizon de 5 ans
- Actualisation des flux prévisionnels ressortant de ces plans à un taux représentatif du coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC)
- Détermination de la valeur terminale par capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon de prévision explicite au taux représentant la différence entre le WACC et le taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité. Cette valeur est ensuite actualisée au WACC du groupe.

- Le WACC retenu est de 9,80% après impôt, prenant en compte la prime de risque intrinsèque au Groupe.
- Le taux de croissance prévu à long terme est de 1% sur la base d'une estimation prudente de la croissance attendue et de l'inflation.

La valeur d'entreprise obtenue par la méthode décrite ci-dessus ne remet pas en cause la valeur des écarts d'acquisition.

Les amortissements correspondent aux amortissements comptabilisés antérieurement à l'application des normes IFRS.

5.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Variation des Valeurs brutes

En K€	31.12.2008	Autres variations	Reclass.	+	-	31.12.2009
Frais d'établissement	0					0
Frais recherche et développement	5 452			775		6 227
Concessions, brevets	1 225			72	84	1 213
Concessions, brevets en crédit bail	775					775
Total immo incorporelles	7 452	0	0	847	84	8 215
Terrains	0					0
Constructions	0					0
Install techniques	430		126	97	52	601
Autres immo. Corporelles	1 855		-126	380	346	1 763
Autres immo. Corporelles en crédit bail	605					605
Total immo corporelles	2 890	0	0	477	397	2 969
Total	10 341	0	0	1 324	482	11 184

Variation des Amortissements

En K€	31.12.2008	autres variations	Reclass.	+	-	31.12.2009
Frais d'établissement	0					0
Frais recherche et développement	4 561			745		5 306
Concessions, brevets	1 053			98	84	1 067
Concessions, brevets en crédit bail	608			84		692
Total immo incorporelles	6 222	0	0	927	84	7 064
Terrains	0					0
Constructions	0					0
Install techniques	469		14	39	52	471
Autres immo. Corporelles	1 313		-14	209	296	1 211
Autres immo. Corporelles en crédit bail	380			65		445
Total immo corporelles	2 162	0	0	313	348	2 126
Total	8 384	0	0	1 239	432	9 191

5.3 Actifs financiers non courants

Les Titres de participation non consolidés sont :

En K€	Brut	Net
SCI SIRIMMO	30	30
SARL IGN	66	0
Autres	33	0
Total	129	30

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts de garantie et cautions pour un montant global de 215 k€.

5.4 Détail des actifs courants

En K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Stocks	29	20	42
Clients et comptes rattachés	18 425	19 705	15 961
Avances et acomptes versés	48	73	65
Débiteurs divers	5 250	4 444	4 795
Charges constatées d'avance	342	489	835
Valeurs mobilières et trésorerie	6 009	3 604	4 393
Total	30 102	28 336	26 092
Provisions clients	-310	-291	-350
Provisions sur autres créances	-21	-21	-21
Total net	29 771	28 023	25 721

Tous les actifs courants ont une échéance inférieure à moins d'un an.

L'analyse des créances échues non provisionnées donnent les éléments suivants :

	Total créances échues (net de prov.)	Echues depuis - de 6 mois	Echues depuis + de 6 mois et - 12 mois	Echues depuis + de 12 mois
Clients et comptes	3 495	2 563	570	362
Autres créances	310			310
	3 805	2 563	570	672

5.5 Actifs d'Impôts différés

En k€	31.12.2008	Produits / Charges	Réserves périmètre	31.12.2009
Impôt différé actif	934	-44	177	1 066
Total	934	-44	177	1 066

L'impact sur le résultat est analysé en point 6.6.

Les prévisions permettent d'estimer les délais de récupération de l'impôt différé actif sur le planning suivant :

En k€	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Impôt différé actif	750	316	0	0	1 066
Total	750	316	0	0	1 066

5.6 Capitaux propres

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

En k€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Capital social société mère	5 000	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport de la société mère	9 506	9 506	9 506
Réserve légale	438	398	393
Réserves réglementées société mère			
Autres réserves consolidées	-661	-2 791	-4 489
Résultat part du groupe	1 119	1 598	2 017
Capitaux propres part groupe	15 401	13 711	12 428
Ecart de conversion	-2		
Capitaux propres part minoritaires	22	0	0
Total capitaux propres	15 422	13 711	12 428

Le capital est composé de 3 207 426 actions d'une valeur nominale de 1,56 euros. Les 231 809 actions détenues précédemment en autocontrôle ont été cédées au cours de l'exercice.

Attribution d'actions gratuites

Sur délégation de l'Assemblée générale du 24 juin 2005, les Directoires des 27 juillet 2006 et 27 juin 2007 ont attribué à des cadres dirigeants un total de 18.000 actions gratuites SODIFRANCE, conditionnées à la réalisation des chiffres d'affaires et du résultat opérationnel tels qu'arrêtés dans les budgets 2007 et 2008.

A la date du 16 janvier 2009, les bénéficiaires ont établi des renonciations individuelles aux attributions gratuites d'actions.

Il n'y a pas d'autres plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur.

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ces plans d'actions gratuites compte tenu de son caractère non significatif à la date de valorisation.

5.7 Emprunts et dettes financières

Echéances des dettes financières :

En K€	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	TOTAUX
Emprunts / des établiss. de crédit	1 326	4 544		5 870
Dettes sur retraitement de crédit bail	69	82		152
Autres dettes financières et subventions	94	60		154
Instrument dérivé		559		559
Total emprunt	1 490	5 245	0	6 735
Affacturage				0
Concours bancaires	172			172
TOTAUX	1 662	5 245	0	6 907
Rappel au 31 décembre 2008 :				
Dettes financières	2 249	5 444	1 346	9 040
Concours bancaires	151			151
TOTAUX	2 401	5 444	1 346	9 191

Le Groupe a négocié un contrat d'échange de conditions d'intérêts sur l'emprunt principal, dont le taux d'intérêt est indexé sur l'Euribor 12 mois.

La juste valeur de cet instrument dérivé est appréciée en fonction d'une valorisation annuelle réalisée par l'organisme prêteur, calculée à partir des anticipations sur l'évolution future des marchés.

La variation de juste valeur de cet instrument au 31.12.2009 est de 559 K€, comptabilisée à hauteur de 530 K€ dans les réserves (part efficace de la comptabilité de couverture) et à hauteur de 29 K€ dans le résultat financier (part inefficace).

Détail des principaux emprunts :

	Date de souscription	Devise	Durée	Taux	Montant nominal	Montant au 31.12.2009	Covenants	Garanties
Emprunt acquisition API Group (pool bancaire - Crédit Agricole, BCME, BPO, Fortis, Palatine)	16/07/2007	Euro	7 ans	Variable Euribor 12 mois +1.20%	8 000	5 412	voir (a)	Gages titres SODI. ISIS, API GROUP SOFT-MAINT
Banque Palatine	05/06/2007	Euro	4 ans	Variable Codevi +0.75%	400	157		Nantissement Fonds de commerce
Banque CIO	15/07/2007	Euro	4 ans	Variable Euribor 3 mois	400	260		Gage titres ONXT CONTENT SYSTEM

(a) Précision sur les covenants :

La marge applicable est ajustée le cas échéant en fonction du niveau du Ratio d'endettement financier défini comme étant le rapport entre les dettes financières nettes consolidées et le résultat consolidé.

Les dettes financières nettes signifie la différence entre :

- les dettes moyen et long terme contractées auprès des banques, y compris les deux tiers des engagements de crédit bail mobilier et la moitié des engagements de crédit bail immobilier, ainsi que les découverts bancaires, les cessions Dailly et les effets escomptés non échus ;

et :

- le montant des disponibilités et placements financiers (net de factor mais incluant les titres détenus en autocontrôle).

Si le ratio est compris entre 2.25 et 2.50, la marge applicable est fixée à 1.50 %

Si le ratio est compris entre 0.75 et 2.25, la marge applicable est fixée 1.20 %

Si le ratio est inférieur à 0.75, la marge applicable est fixée à 0.90 %

Le non respect du ratio d'endettement financier peut entraîner l'exigibilité anticipée de la dette. A partir de l'exercice 2009, ce ratio doit être inférieur ou égal à un.

Le Ratio d'endettement financier est calculé annuellement, au 31 décembre de chaque année, sur la base des comptes consolidés certifiés et audités du Groupe.

Le Groupe respecte ce ration au 31.12.2009.

5.8 Exposition aux risques de marché

Risque de taux d'intérêt :

L'endettement moyen et long terme est de 6.9 M€ au 31.12.2009, dont 6.6 M€ sont à taux variables. Le risque de taux est réduit suite à la négociation d'un contrat d'échange de conditions d'intérêts sur l'emprunt principal.

Compte tenu de leurs montants les risques de variation de taux sur les autres emprunts ne sont pas significatifs.

Risque de change :

Les opérations conclues en devises sont quasiment inexistantes. Les dettes et créance libellées en devise hors zone euro au 31.12.2009 ne sont pas significatives.

Risque de liquidité :

Le recours à l'affacturage sur les deux filiales les plus importantes du Groupe permet de disposer d'un montant de liquidité immédiatement disponible et limite de ce fait de façon importante le risque de liquidités.

5.9 Provisions risques et charges

Variations

En K€	31.12.2008	Variation périmètre	+	-	31.12.2009
Litiges clients / projets	710		617	710	617
Contentieux salariés	364		80	305	139
indemnité fin de carrière			337		337
Contentieux organismes sociaux	20		149	20	149
Autres risques	86			84	2
Total	1 180	0	1 183	1 119	1 243

Les reprises sur provisions non utilisées ne sont pas significatives.

5.10 Détail des autres dettes opérationnelles

En K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Dettes sociales	10 961	10 499	9 409
Dettes fiscales	5 963	5 414	5 412
Dettes diverses	3 719	2 415	2 294
Produits constatés d'avance	2 013	1 450	1 846
Total	22 655	19 778	18 961

6. Notes sur certains postes du compte de résultat

6.1 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par zones géographiques

En K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
France	61 000	63 205	52 942
Hors France	2 080	4 465	4 010
Total	63 080	67 670	56 952

6.2 Dotations / Reprises amortissements

En K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations incorporelles	927	892	867
Immobilisations corporelles	313	279	265
Total	1 239	1 171	1 132

6.3 Dotations / Reprises provisions risques et charges

En K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Litiges clients / projets	-93	150	90
Contentieux salariés	-225	307	14
indemnité fin de carrière	337		
Autres	45	-18	-338
Total	64	439	-234

6.4 Autres produits et charges d'exploitation

En k€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Crédit impôt recherche	1 126	1 004	0
Redevance de marques	-27	-37	-37
Créances irrécouvrables	-25	-168	-314
Autres	16	-68	2
Total	1 089	731	-348

Pour cet exercice, le crédit d'impôt recherche porte à la fois sur des frais de recherche immobilisés et sur des frais de recherche qui ne peuvent pas être immobilisés au regard du référentiel IFRS. En conséquence, le crédit impôt recherche est comptabilisé comme suit :

- la fraction relative aux frais de développement immobilisés, est comptabilisée en produits constatés d'avance et reprise au compte de résultat au même rythme que l'amortissement;
- la fraction relative aux dépenses de recherche non immobilisées est comptabilisée immédiatement au compte de résultat.;

6.5 Coût de l'endettement financier net

En K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et charges financières	-509	-648	-406
Résultat net / opération VMP	20	15	43
Autres	2	1	
Total	-487	-632	-363

6.6 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts s'analyse de la façon suivante :

En K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Impôts courants	-3	-3	-65
Impôts différés	-44	-300	-703
Total	-47	-303	-768

La preuve d'impôt se présente comme suit :

Résultat avant impôt	1 189
Résultats des sociétés exclues du retraitement	27
Impact des charges non déductibles	47
Impact des produits non imposables	-1 126
Résultat soumis à l'impôt	135
Taux de l'impôt	33,33%
Charges d'impôt sur résultat de l'exercice	45
Régularisation impôts Belgique	3
TOTAL IMPOT SOCIETE 2009	47

Les produits non imposables sont essentiellement constitués du crédit impôt recherche.

6.7 Résultat net par action

En K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Résultat net attribuable aux actionnaires de SODIFRANCE	1 119	1 598	2 017
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	3 207 426	2 975 617	3 037 295
RESULTAT PAR ACTION en Euro	0,35	0,54	0,66

7. Autres informations

7.1 Rémunération des mandataires et jetons de présence

Les principaux dirigeants sont les membres du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance.

Les rémunérations attribuées aux membres du directoire se sont élevées à 596 425 euros pour l'exercice, dont 13 795 euros au titre des avantages en nature.

Détail par personne :

NOM	FIXE	VARIABLE	REMU. MEMBRES DIRECTOIRE	TOTAL	AVANTAGE EN NATURE
F. MAZIN	161 500 €	38 001 €		199 501 €	8 983 €
Y. LENNON	149 608 €	31 982 €	1 500 €	183 090 €	3 132 €
A.L. MAZIN	79 800 €	20 110 €	1 500 €	101 410 €	1 680 €
F. RIVIERE DE PRECOURT	81 000 €	16 130 €	1 500 €	98 630 €	
TOTAUX	471 908 €	106 222 €	4 500 €	582 630 €	13 795 €

Depuis le 16 janvier 2009, les rémunérations de Messieurs MAZIN et LENNON sont versées par HP2M SAS. Elles sont facturées à SODIFRANCE ainsi que les autres charges liées aux fonctions de Messieurs MAZIN et LENNON.

Les rémunérations attribuées aux membres du conseil de surveillance se sont élevées à 15 000 euros pour l'année 2009.

Il est proposé à l'assemblée générale de fixer à 17 500 euros le montant global des jetons de présence au conseil de surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

7.2 Effectifs

Catégorie	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Cadres	780	741	738
ETAM	75	98	104
Total	855	839	842

7.3 Stocks options

Seul le plan III d'options de souscription d'action est actif ; il expirera le 23 avril 2010. Aucune option de souscription d'action n'a été exercée au cours de l'exercice 2009.

7.4 Etat des sûretés réelles et autres engagements donnés

En K€	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Avances et acomptes reçus			
Nantissements fonds de commerce	157	392	400
Autres cautions	0	0	76
Nantissements de titres	5 672	7 591	8 400
Total	5 829	7 983	8 876

7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires facturés par les Commissaires aux comptes sur l'exercice se détaillent de la façon suivante.

En K€	SOLIS MDA	GRANT THORNTON	JP AUDIT	THIERRY LAROQUE	TOTAL
EXERCICE 2009	85,4	22,0	19,6	0,0	127,0
EXERCICE 2008	87,1	22,5	21,8	7,1	138,4

7.6 Passifs éventuels

Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle, les entités françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats des exercices 2008 et 2009, en l'application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du CU-CNC.

Le droit individuel à la formation acquis s'élève à 62 164 heures au 31 décembre 2009.

7.7 Transactions avec les parties liées

Il n'existe aucune transaction et solde entre parties liées dans les états consolidés du Groupe. En effet, aucune entité n'est consolidée par mise en équivalence, l'ensemble du périmètre de consolidation étant constitué de filiales intégrées globalement.

Conformément aux principes de consolidation énoncés ci-dessus, la totalité des soldes et flux intra-groupes ont été éliminés de même que tout profit et perte interne réalisé à l'intérieur du périmètre.

Au sens de l'IAS 24, la société SODIFRANCE est contrôlée par la société HP2M.

Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

Dettes courantes	141 K€
Créances	6 K€
Charges d'exploitation	768 K€
Produits d'exploitation	6 K€